



Conseil du développement industriel

Quarante-sixième session

Vienne, 26-28 novembre 2018

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux organisations

**intergouvernementales, non gouvernementales,
gouvernementales et autres**

Renseignements concernant des organisations intergouvernementales

Note du Directeur général

Le présent document donne des informations sur trois organisations intergouvernementales, l'Organisation de normalisation (GSO) du Conseil de coopération du Golfe (CCG), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS), qui ont exprimé le souhait de conclure des accords établissant des relations appropriées avec l'ONUDI.

1. En application du paragraphe 8 des Directives établies par la Conférence générale (décision GC.1/Dec.41) au sujet des accords régissant les relations avec d'autres organisations, le présent document fournit, en annexe, des renseignements sur l'Organisation de normalisation (GSO) du Conseil de coopération du Golfe (CCG), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS), qui ont exprimé le souhait de conclure des accords établissant des relations appropriées avec l'ONUDI.

Mesure à prendre par le Conseil

2. Le Conseil voudra peut-être autoriser le Directeur général, conformément au paragraphe 9 de l'annexe de la décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, à conclure des accords établissant des relations appropriées avec la GSO, l'OCDE et l'OOAS, en se fondant sur les renseignements donnés à l'annexe du présent document.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Annexe

Organisation de normalisation (GSO) du Conseil de coopération du Golfe (CCG)

Historique

L'Organisation de normalisation (GSO) a été créée par le Conseil supérieur du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) dans une résolution que celui-ci a adoptée à sa vingt-deuxième session (30-31 décembre 2001) à Oman et a commencé à exercer ses activités en mai 2004.

Objectif

La GSO a pour mission d'aider les États membres du CCG à atteindre les objectifs énoncés dans sa Charte et dans l'Accord économique du CCG en unifiant les diverses activités de normalisation. Elle assure le suivi de l'application des normes et de leur respect en coopération et en coordination avec les organismes de normalisation de ses États membres pour développer les secteurs de la production et des services ; stimuler le commerce entre les pays du CCG ; protéger les consommateurs, l'environnement et la santé publique ; renforcer l'économie du CCG et sa compétitivité ; et répondre aux exigences de l'Union douanière et du Marché commun du Golfe.

Membres

La GSO compte actuellement sept membres : Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar et Yémen.

Structure organisationnelle

- Un Conseil d'administration composé des ministres de l'industrie et de l'investissement ou des municipalités et de l'environnement.
- Un Conseil technique.
- Un Secrétariat général.

Financement

La GSO dispose d'un budget annuel financé à parts égales par ses États membres.

Coopération avec l'ONUDI

La GSO propose de consolider les résultats positifs des projets de l'ONUDI, en particulier les programmes de renforcement des capacités et les études sur les PME. La coopération pourrait porter sur l'élaboration d'instruments d'action, l'analyse des lacunes, les bonnes pratiques réglementaires et l'impact de la réglementation, l'efficacité énergétique, la formation à la normalisation, ainsi que sur d'autres domaines d'intérêt commun.

Relations avec d'autres organisations intergouvernementales et gouvernementales

La GSO a signé des mémorandums d'accord avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI) et la Commission du Codex alimentarius.

Adresse du siège

Boîte postale 85245
Olaya Street, Al Ghadeer
Riyad 11691
Arabie saoudite
Téléphone : +966 11 274 6655

Télécopie : +966 11 275 3310
Courriel : csc@gso.org.sa
Secrétaire général : M. Saud Al-Khusaibi

Attachés de liaison auprès de l'ONUDI :

M. Zaki M. Al-Rubaei, Chef du service Commercialisation et relations internationales

Courriel : zaki@gso.org.sa
Téléphone : +966 11 274 6655 / +966 560783344

M^{me} Ghada Aljohany, Administratrice principale chargée des relations internationales

Courriel : galjohany@gso.org.sa
Téléphone : +966 11 274 6655, poste : 613

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Historique

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a été créée en 1948 et chargée de mettre en œuvre le plan Marshall, financé par les États-Unis, visant à reconstruire un continent ravagé par la guerre. Elle est officiellement née le 30 septembre 1961, jour de l'entrée en vigueur de la Convention l'établissant, qui fut signée le 14 décembre 1960. Ses pays membres, répartis à travers le monde, se consultent régulièrement pour identifier les problèmes, en discuter et les analyser, et promouvoir des politiques visant à les résoudre. Aujourd'hui, elle rassemble autour de la table 39 pays, qui représentent 80 % du commerce et des investissements mondiaux, ce qui lui confère un rôle capital pour relever les défis de l'économie mondiale.

Objectif

L'OCDE offre un cadre qui permet aux gouvernements de travailler ensemble, d'échanger leurs expériences et de chercher des solutions à des problèmes communs. En particulier, elle travaille avec eux pour comprendre le moteur du changement économique, social et environnemental ; mesure la productivité et les flux mondiaux d'échanges et d'investissement ; analyse et compare des données afin de prédire les tendances à venir ; et établit des normes internationales dans un grand nombre de domaines, de l'agriculture à la fiscalité en passant par la sécurité des produits chimiques.

Aujourd'hui, l'OCDE s'emploie surtout à aider les gouvernements à :

- Restaurer la confiance dans les marchés et les institutions qui les font fonctionner ;
- Rétablir des finances publiques saines qui sont à la base de la croissance économique durable de demain ;
- Favoriser et soutenir de nouvelles sources de croissance grâce à l'innovation, des stratégies de « croissance verte » respectueuses de l'environnement et au développement des économies émergentes ;
- Faire en sorte que chacun, quel que soit son âge, puisse acquérir les compétences nécessaires aux emplois de demain et à un travail productif et satisfaisant.

Membres

Actuellement, l'OCDE compte 36 membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie. Les représentants de la Commission européenne peuvent participer aux côtés des membres aux discussions sur les travaux de l'OCDE.

Structure organisationnelle

- Un Conseil.
- Des comités spécialisés.
- Un Secrétariat.

Financement

L'OCDE est financée par ses pays membres. Les contributions nationales sont calculées à partir d'une formule qui tient compte de la taille de l'économie de chacun des pays membres. Les pays peuvent aussi verser des contributions volontaires pour soutenir financièrement des résultats du programme de travail de l'OCDE.

Coopération avec l'ONUDI

Les domaines de coopération possibles entre l'OCDE et l'ONUDI sont notamment les suivants :

- a) Les technologies et pratiques de production avancées, notamment dans le contexte de la transformation numérique ;
- b) Les tendances et politiques d'industrialisation, et leur lien avec le développement durable ;
- c) L'inclusion sociale, y compris les questions relatives au genre et à la jeunesse, dans les économies industrialisées et en voie d'industrialisation ;
- d) La compétitivité, l'investissement et l'innovation, y compris la formation professionnelle et l'entrepreneuriat ;
- e) L'économie circulaire et d'autres questions environnementales liées à l'industrie.

Relations avec d'autres organisations intergouvernementales et gouvernementales

L'OCDE entretient des relations avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de nombreux organismes des Nations Unies. C'est en outre un partenaire actif du G20.

Adresse du siège

2, rue André Pascal
75775 Paris Cedex 16
France
Téléphone : +33 1 45 24 82 00
Télécopie : +33 1 45 24 85 00
Courriel : webmaster@oecd.org
Secrétaire général : M. Angel Gurría

Attachée de liaison auprès de l'ONUDI :

M^{me} Gabriela Ramos, Directrice de cabinet et sherpa

Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS)

Historique

L'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) a été créée le 9 juillet 1987 par un protocole adopté par les chefs d'État et de gouvernement des 15 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en tant qu'institution spécialisée chargée de coordonner les questions sanitaires dans ces pays.

Objectifs

Les principaux objectifs de l'OOAS sont ceux décrits dans son protocole de création, par exemple les suivants :

- Promouvoir la formation des spécialistes de la médecine et du personnel paramédical et, le cas échéant, soutenir la formation des futurs diplômés en médecine ;
- Recueillir et diffuser des informations d'ordre technique, épidémiologique et celles relatives à la recherche et à la formation sur la santé dans les États membres ;
- Aider à la mise en place de centres d'information technique dans les États membres ;
- Promouvoir et harmoniser la création des laboratoires de production de vaccins, de fabrication de médicaments et de contrôle de qualité dans la région ;
- Aider à renforcer les services et infrastructures de santé des États membres.

Le Plan stratégique 2016-2020 de l'OOAS vise à améliorer sensiblement la qualité de la gestion des systèmes de santé et des soins de santé dans la région en élaborant et en soutenant des politiques et programmes de santé intégrés. Ses 13 programmes prioritaires ont été réorganisés en mai 2018 en cinq domaines de santé clefs, dont les produits pharmaceutiques, les centres d'excellence et les normes de qualité.

Membres

Les 15 États membres de la CEDEAO sont les suivants : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

Structure organisationnelle

L'OOAS est dotée des organes de décision suivants :

- La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, instance suprême de décision ;
- Le Conseil des ministres de la CEDEAO, qui regroupe les ministres chargés des questions d'intégration régionale, des finances et du Plan, instance qui prépare les décisions devant être approuvées par la Conférence ;
- L'Assemblée, qui regroupe les 15 ministres de la santé de la CEDEAO, instance responsable des questions de santé sur le plan technique.

Financement

Les ressources financières de l'OOAS proviennent du prélèvement communautaire perçu par la Commission de la CEDEAO auprès des États membres (40 %) et de fonds fournis par des partenaires financiers et de développement (60 %).

Coopération avec l'ONUDI

L'OOAS coopère avec l'ONUDI au titre de plusieurs activités :

- Validation du Plan pharmaceutique régional de la CEDEAO pour 2014-2020 (avril 2014) ;

- Atelier régional de lancement de l'initiative de la Feuille de route pour les bonnes pratiques de fabrication (février 2017) ;
- Visites de pays dans les 15 États membres de la CEDEAO, qui ont jeté les bases de la création de groupes de travail nationaux (2017) ;
- Évaluation de référence d'environ 75 sociétés pharmaceutiques de la région (2017) ;
- Formation aux « Actions correctives et préventives » destinée aux fabricants évalués (2017) ;
- Deuxième atelier régional pour présenter les travaux effectués (décembre 2017).

L'OOAS a l'intention de continuer à travailler avec l'ONUDI pour appliquer la Feuille de route et remédier aux nombreux obstacles auxquels se heurtent l'industrie et d'autres parties prenantes dans la région.

Relations avec d'autres organisations intergouvernementales et gouvernementales

L'OOAS coopère et entretient des relations notamment avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Banque mondiale, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Banque africaine de développement, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

Adresse du siège

175, Avenue Ouezzane Coulibaly
BP153 Bobo-Dioulasso 01
Burkina Faso
Télécopie : +226 20975772
Téléphone : + 226 20970100 / 20975775
Courriel : wahooas@wahooas.org
Directeur général : D^r Stanley Okolo

Attaché de liaison auprès de l'ONUDI :

D^r Carlos Brito, Directeur de la santé publique et de la recherche
